Image not found or type unknown

Droit immibilier et divorce

Par **nina**, le **20/12/2010** à **10:52**

Bonjour

La transcription de mon divorce sur les registres français après un divorce qui a eu lieu en Algérie, est en cours.
je souhaite acheter un appartement , est ce que une signature de mon ex femme vu la situation est obligatoire;;

merci;

Par **fabienne034**, le **20/12/2010** à **14:47**

non puisque vous avez divorcé sauf si vous vous êtes mariés en France, il faut alors attendre la transcription

pour tout savoir sur le divorce:

http://www.fbls.net/Divorceinfo.htm

pour tout savoir sur l'achat immobilier:

http://www.fbls.net/COMPROMISVENTEARRET.htm

Par **NINA**, le **21/12/2010** à **10:12**

nous nous sommes marié en Algérie et nous avons vécu en France ; notre mariage a ete transcrit sur les registres français ;
nous avons divorcé en Algérie mais au moment d acheter son appartement le divorce était pas transcrit sur les registres français
;

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés